



**Compte rendu réunion de conseil d'administration
de l'Afac-Agroforesteries
du 22 septembre 2022**

Etat : Transmis pour validation

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégué : Sylvie Monier / Joséphine Bouvard	
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Mandataire : Hervé Bellimaz Délégué : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégué : Morgane Laithier / Régis Renaude
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Délégué titulaire : Yann Gouez et Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Délégué : Lucille Inizan / Guy Le Henaff
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Futur délégué : Corentin Lecouillard	
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégué : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Délégué : Nathalie D'Acunto
Hauts-de-France	Atelier agriculture avensois Thierache Délégué : Françoise Gion	UniLaSalle Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Délégué suppléant : Glenn Keck	
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégué : Françoise Sire	Bocage Pays Branché Délégué : Etienne Berger
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégué : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégué : David Campo
Pays de la Loire	Mission Bocage Délégué : Yves Gabory	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 : Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Délégué : Thierry Luisin
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 : Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Délégué : Frédéric Coulon
Collège 3 : Environnement - développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégué : David Rolland

Invité : Jacques Detemple

Salariés présents : Catherine Moret, Paule Pointereau, Baptiste Sanson

Philippe Hirou est absent exceptionnellement et s'excuse auprès de tous les administrateurs. Il a confié l'animation du CA à deux membres du Bureau : Stéphane Vassel et David Rolland.

Soit 15 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 20 sièges (soit plus du ¼ des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 17h à 19h00

Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	PAR	TYPE
Fonctionnement	- Annonce des résultats de l' élection du Bureau	Philippe Hirou	Décision
	- Présentation et retours sur le tableau d' enregistrement du bénévole des administrateurs (pour le valoriser en nature)	Catherine Moret	Information
Projet	- Échange et validation d'une position Carbone Afac et validation d'une feuille de route de la commission	Catherine Moret, Paule Pointereau et Sylvie Monier	Décision
	- Réactivation de la commission Fonds pour l'Arbre	Sylvie Monier et Paule Pointereau	Décision

Questions diverses	Point d'information sur le projet inter-Onvar		
---------------------------	---	--	--

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 16 juin 2022

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte-rendu de la réunion de CA du 16 juin 2022 sans demande de modification.

NB : Les comptes-rendus de CA ainsi que les ordres du jour sont disponibles sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/intranet-admin/>

2) Annonce des résultats de l'élection du Bureau

À la suite de l'assemblée générale du 30 Juin avec l'élection de la CUMA de CEPVIL dans le collège 2 des sièges non régionalisés et à la démission de l'Association des Planteurs Volontaires au bureau avec leur changement de représentant, deux postes sont vacants dans le bureau (**poste de secrétaire et de 1^{er} Vice-Président**).

Le conseil d'administration doit procéder à **l'élection de ces postes**. L'appel à candidature a été transmis aux membres du conseil d'administration le 22 Juillet 2022. Il a été renouvelé le 13 septembre avec un report du vote initialement prévu le 12 septembre par voie électronique.

Une seule candidature a été reçue :

- **la CUMA de CEPVIL** représenté par Philippe Gruau a fait connaitre qu'elle déposait sa candidature au poste de secrétaire du bureau.

Malgré la candidature de Philippe Gruau. **Le Bureau reste incomplet**. Une place reste vacante. Les **Afac Régionales ne sont pas représentées** ainsi que **les membres du collège 1**, dans l'objectif de trouver un équilibre dans les représentations de la diversité de l'Afac.

Rappel des obligations statutaires : Maximum 7 membres – minimum 3 membres. Le bureau peut fonctionner à 6 membres. Mais il n'y a pas d'obligation de représentation des collèges dans le Bureau. Seules les structures peuvent candidater mais pas les personnes physiques.

Composition du Bureau actuel :

Philippe Hirou - Président

Stéphane Vassel – Trésorier

Gaëtan Le Seyec – Vice-Président

David Rolland - membre

Dany Chiappero – membre

Le poste de 1^{er} vice-président est vacant.

Propositions :

- Proposer aux membres actuels du Bureau qui y sont sans fonction de prendre le titre de vice-président (concerne le PNR de la Brenne et la FDC 22)
- On lance le vote avec la candidature unique de Philippe Gruau dès maintenant.
- La candidature est laissée ouverte pour le poste vacant jusqu'au 20 octobre. Le conseil d'administration pourra décider de rouvrir un vote plus tard pour intégrer un septième membre si aucun candidat ne se fait connaître.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration décide de lancer le vote avec la candidature de Philippe Gruau avec clôture vendredi 30 septembre.

Et le Conseil d'administration lancera un nouveau vote pour le poste vacant à la suite du CA du 20 octobre.

Si aucun candidat ne se fait connaître à cette échéance, le conseil d'administration pourra décider de rouvrir un vote plus tard pour intégrer un septième membre.

3) Tableau temps bénévolat

Suite au vote du budget lors de l'AG et aux **obligations qui s'appliquent aux associations**, nous avons besoin de réaliser le décompte des heures bénévoles que les administrateurs consacrent à l'association.

Un tableau excel a été transmis avec l'invitation en juillet. Il permet d'enregistrer au fur et à mesure votre temps passé

FICHE INDIVIDUELLE DE TEMPS BENEVOLES**2022**

NOM	
PRENOM	
FONCTION	
Numéro adhérent	

DATE	Projet	Nature des missions réalisées	Nombre d'heures

TOTAL	0
SIGNATURE DU BENEVOLE	

Nous vous sollicitons pour d'ores et déjà enregistrer votre temps de bénévolat pour l'Afac-Agroforesteries, **du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin** dans le tableau Excel transmis, en précisant l'action et le temps passé. Pour vous guider, dans le tableau est mentionnée une liste des actions prises en compte en tant que temps bénévole.

Le temps de bénévolat ne comprend pas les temps de participation aux AG, CA, Bureau et le temps passé sur les projets où il y a déjà une rémunération (via l'Afac ou autres partenaires financiers).

Dans le cadre de notre demande d'ARUP, la valorisation du bénévolat est très importante pour trouver l'équilibre des financements publics/privés.

Les tableaux remplis sont à retourner à Catherine **d'ici le 30 septembre**.

Discussion :

Comment définit-on le bénévolat ?

En tant que **salarié d'une structure** qui vous a délégué sa représentation au sein de l'afac, il s'agit bien quand même de temps bénévole. Ce temps est **donné par la personne morale** à l'Afac.

Temps **non** valorisable en bénévolat :

- Les temps de **CA**
- Les temps de **Bureau**
- Le temps d'**AG**

- Les temps **indemnisés par l'Afac** (indemnisation de représentation)

Temps valorisable en bénévolat :

- le temps en **séminaire** à Villarceaux
- le temps de constitution des Afac Régionales
- le temps de participation aux commissions (jury du Fonds pour l'Arbre, temps de préparation du séminaire, DLA, ...)

Attention à la non double justification du temps bénévole. Pas de possibilité de justifier deux fois le même temps bénévole auprès de deux associations différentes. Par contre ce temps bénévole peut être financé par un projet.

Objectif prévisionnel de décompte de temps bénévole : 9 j/ administrateur

Décision du conseil d'administration :

Les membres ont pris note de la demande formulée et transmettront les éléments pour remplir les obligations de l'Afac.

PROJET

4) Échange et validation d'une position Carbone Afac

Lien de téléchargement du power-point support à la réunion du 13 sept 2022 : <https://we.tl/t-QXyWCPGwoT>

Une réunion, destinée aux membres du CA, salariés des Afac Régionales et aux Référents régionaux Label Haie, s'est tenue le **13 septembre 2022** en visio, ayant pour objectifs de :

- Faire un état des lieux de la problématique carbone et de son lien avec la haie (enjeu d'acculturation d'un sujet complexe)
- Débattre et soulever des questions clés capables de guider une position/orientation Afac-Agroforesteries
- Préparer le CA de l'Afac à se positionner sur la thématique

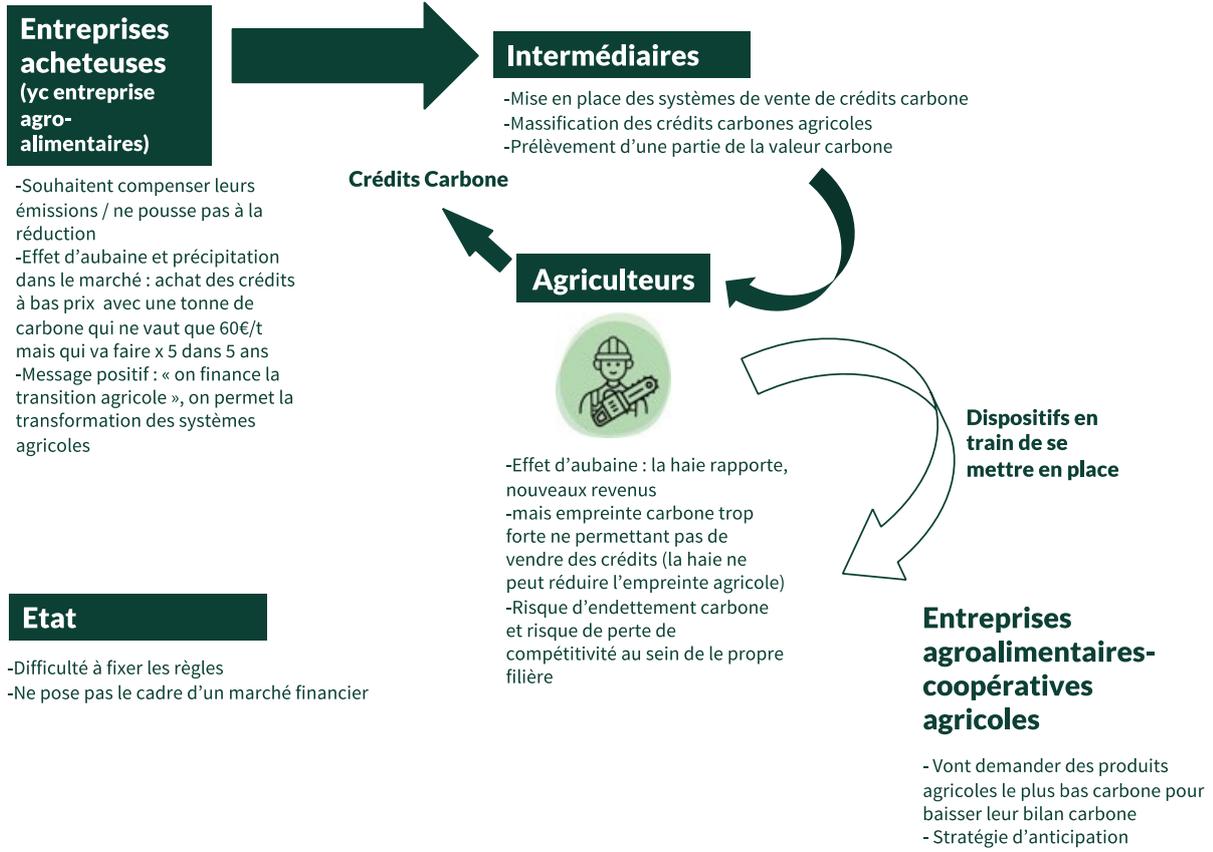
Objectifs pour cette réunion de CA :

- Exposer les questions/problématiques clés qui ont émergées lors de la réunion du 13 septembre
- En débattre, les compléter et les fixer pour baliser la feuille de route pour la commission Carbone de l'Afac

Retour sur la réunion du 13 septembre 2022 :

- **Rappel du travail conduit par l'Afac-Agroforesteries durant près de 2 ans :**
 - Rencontre des acteurs divers sur la thématique carbone (Carbone 4, MTE, MASA, All for trees, APCA, Lobbiste européen, I4CE, Solagro, Neutrality, Open agrifood, Mécènes du Fonds pour l'Arbre, RAC, FNAB, TRAME, cabinets d'avocats, ...)
 - Outillage / référentiel (PGDH – module carbone, étude biomasse carbone, label bas carbone)
 - État des lieux et décorticage de la problématique carbone au sens large, jusqu'à l'application concrète à la haie
 - Recueil de la posture des mécènes du Fonds pour l'Arbre. Les mécènes du Fonds pour l'Arbre souhaitent prendre une position commune avec l'Afac sur cette question. Deux ateliers carbone, avec les mécènes du Fonds ont eu lieu le 9 mars et les 23-24 juin. L'objectif est de pouvoir travailler une position globale sur le carbone et la haie, avec une explication détaillée du système et de ses enjeux, jusqu'à produire un autre modèle si nécessaire.

- **Un État des lieux de la problématique carbone au sens large, jusqu'à l'application concrète à la haie**
 - Le marché du carbone obligatoire
 - Carbone et agriculture
 - Carbone et haie
 - Analyse, perspectives et débat



Récapitulatif des questions soulevées lors de la réunion du 13 septembre 2022 :

<p>Pas de greenwashing</p>	<p>Quelle garantie a-t-on que le carbone soit toujours bien stocké ? A 15 ans, y a-t-il des contrôles, fait par qui et quelle assurance ? Le principe de l'additionnalité engendre un risque de vendre un carbone qui n'existe pas (achat de la totalité du carbone additionnel à T0 qui ne sera effectif que dans 15 ans, si tout va bien). Ce risque d'un carbone jamais stocké est augmenté dans le domaine de la haie (mauvaises pratiques de gestion, départ en retraite (50% des agriculteurs vont partir), accidents climatiques (accélération), ...).</p>
<p>Carbone et foncier agricole</p>	<p>Qui est propriétaire du carbone et quelle permanence foncière ? Celui qui s'engage c'est l'agriculteur. Pourtant l'arbre appartient au foncier, au propriétaire. Comment le carbone et sa valeur est-il intégré dans un bail rural ? Quelle durabilité et qui doit bénéficier de la valorisation ? Avec l'enjeu du mouvement du foncier agricole, comment garantir après une reprise d'une exploitation un stockage de carbone vendu ?</p>

	Il y a une vraie question qui se pose sur le foncier.
Valorisation du carbone par les agriculteurs	<p>Comment valoriser le carbone ?</p> <p>Le vendre ou compenser ses propres émissions en faisant baisser son bilan et aller vers le plus bas carbone possible, limiter mon empreinte carbone ?</p> <p>C'est difficile pour l'agriculteur de s'orienter et de faire un choix de valorisation. Comment vont évoluer les voies de valorisation (carbone filière, crédits carbone, produits carbone, ...) ?</p>
Communication	<p>Comment donner le choix aux agriculteurs ?</p> <p>Faut-il un outil de communication destiné aux agriculteurs pour leur donner le choix de valorisation de leur carbone ? C'est tellement complexe.</p> <p>Faire aussi une communication aux membres du réseau ?</p>
Protection de la valeur carbone - T0	<p>Faut-il attendre pour planter ?</p> <p>Comment donner à l'agriculteur la possibilité d'attendre sans perdre de la valeur carbone par rapport à un référentiel de comptage basé sur l'additionnalité ?</p> <p>Pose la question du T0.</p>
Changement méthodologie LBC	<p>Peut-on proposer une nouvelle méthode pour sortir du principe d'additionnalité ?</p>
Traçabilité	<p>Quelle comptabilité nationale du carbone ? Par qui ? Comment être sûr qu'il n'y a pas de double comptage (par l'acheteur et le vendeur) ?</p> <p>Qui vérifie que le carbone compté est bien stocké ?</p> <p>Pas d'historisation et de capacité de suivi et de recoupement de l'information à l'échelle nationale en temps réel.</p>
Références	<p>Comment accroître la valeur carbone par de meilleures références biomasse-carbone des haies ?</p> <p>Manque de références scientifiques sur la capacité de stockage additionnel d'une haie >> abattements importants en fonction des régions</p>
Inter-réseau	<p>Comment défendre une position sur la haie qui s'intègre dans un système beaucoup plus large ? sur quel réseau s'appuyer (collectif nourrir, le Fonds pour l'Arbre, ...) Comment se protéger</p>

Veille	Comment se tenir informer du cadre mouvant sur le carbone ? La France envisage une révision de sa stratégie énergie climat. La loi est en préparation et sera votée en janvier 2023. Le cadre va s'accélérer. Comment l'Afac peut se tenir au courant et porter sa position dans des instances nouvelles où elle n'est pas identifiée ? Organiser une veille par le réseau sur toutes les initiatives territoriales ?
Place des intermédiaires dans le réseau Afac	Quelle place des intermédiaires du carbone dans le réseau Afac ? Quel statut au sein de l'Afac pour les start up ou autre acteurs qui jouent le rôle d'intermédiaire pour vendre des crédits carbone des agriculteurs à des entreprises ? Peuvent-ils adhérer ?

Discussion :

Comment peut-on envisager que les exploitations agricoles vendent des crédits carbone qui devraient d'abord compenser les propres émissions des exploitations.

Attention à la complexité. Pour information, Prom'Haies est invité à un colloque sur le carbone à la Rochelle (premier territoire à avoir mis en place une stratégie territoire bas carbone). Pour l'instant le sujet principal de stockage est sur la forêt (pas la haie). Confirme-t-on que le PGDH a un module Carbone comprenant un abattement ?

L'outil PGDH n'intègre pas encore le module carbone mais est prêt à l'être (feuille de calcul Excel et forme de présentation intégrée dans le PPT présenté le 13 septembre). Il faut voir l'adéquation avec la CDA France et comment intégrer les têtards (qui sont pour l'instant considérés comme des arbres de hauts jets et non comme des taillis).

En revanche, pour les calculs, il faut produire des données de référence pour diminuer les abattements.

Les agriculteurs ne pourront pas vendre deux fois leur carbone. C'est aujourd'hui de l'argent facile mais il y a un risque que l'opportunité financière soit finalement pas si intéressante par rapport à l'évolution de la valeur carbone.

Cela paraît inconcevable comme principe que l'agriculteur puisse vendre de la compensation carbone alors qu'il en émet davantage. Mais il y a une réalité c'est que ça se fait ! Quel discours on tient, à qui on s'adresse ?

On est dans du business de la vente de crédits carbone.

Il serait intéressant de construire un outil Afac avec une méthode qui permet à chaque planteur de savoir ce qu'il peut stocker en carbone sans forcément l'adosser au PGDH, pour concerner des planteurs. S'en servir pour faire de la pédagogie et donner le choix aux agriculteurs dans sa valorisation.

Cet outil de calcul associé aux plantations peut être une bonne idée mais il faut aussi tenir compte de la gestion car le carbone ne sera stocké que si l'état de la haie le permet au bout de 15 ans. Il faut aussi sensibiliser l'agriculteur sur cet engagement à long terme.

On pourrait intégrer ce module de calcul à l'outil plantation.

Cette démarche ne peut être qu'une information. La plantation est une promesse de stockage de carbone mais pas du carbone effectif. Les haies continuent de disparaître en même temps.

Attention, on peut facilement calculer (avec abattement) mais il faut de la crédibilité et assurer l'effectivité et la permanence du carbone. Pour ne pas tomber dans le travers des start up qui vendent du carbone, il faut une proposition de cadrage et de contrôle.

On pourrait travailler à la construction d'une démarche de création d'un Fonds de contribution carbone qui permettrait de financer l'accompagnement et l'animation pour le déploiement du Label Haie, et gestion durable, ou la mise en place de chaudière approvisionner en bois Label Haie.

L'Afac doit-elle avoir un rôle de lobbyiste, pour faire prendre conscience du choix qui s'offre aux agriculteurs et apporter des réponses techniques pour les accompagner dans un cadre crédible ?

Emmanuel Lelièvre rapporte qu'en tant qu'agriculteur, il pensait avoir un bon bilan carbone. Mais ce n'est pas le cas du tout.

Comment peut-on travailler un outil de comptabilité-valorisation du carbone alors que l'agriculteur est émetteur ?

Il faut tout faire pour que les agriculteurs ne soient pas dépouillés de leur carbone au profit d'entreprises qui ne font rien pour réduire leurs émissions. Une entreprise peut aider des agriculteurs pour l'aider à diminuer son empreinte mais sans en prendre les crédits carbone.

On est en train de tendre un piège monumental aux agriculteurs. Si des structures du réseau Afac se lancent - sans suffisamment de précautions - dans ce marché, les agriculteurs pourraient se retourner contre ces structures dans quelques années. Il semble qu'il est prudent de bien travailler collectivement à expertiser cette question carbone. Nous en avons les ressources nécessaires. On pourrait établir une posture et des outils AFAC sur ce sujet. Après chacun sera libre de la suivre ou pas,

mais en connaissance de cause, de même que des structures Afac choisissent de ne pas aller sur Végétal local, et ce n'est pas un problème. Nous ne sommes pas en retard sur ce sujet, nous sommes en avance avec :

- le lien avec les mécènes (un modèle pour des politiques publiques)
- capacité de produire des référentiels
- des outils de garanties.

Pour donner le choix aux agriculteurs, il faut avoir un T0 pour commencer à décompter et sauvegarder leur carbone. L'enjeu est d'expliquer qu'il ne faut pas se précipiter et donner cette possibilité en développant un outil de création d'un T0.

L'organisation d'un webinaire public sur le carbone donnera du poids à l'Afac et apportera du contenu aux membres. Il est nécessaire de communiquer, d'être visibles dans le débat. Mais il est trop tôt pour communiquer sur nos positions, il faut les établir d'abord.

Il peut y avoir une publication de l'Afac.

Même si on pas les réponses, il faut quand même afficher notre avancement en public. Ça peut aider les structures à se positionner. Notion de work in progress.

Il n'y a pas besoin d'avoir une position pour présenter cet état des lieux. On aurait tort d'avoir une position tout de suite. C'est trop complexe. Il faut commencer par un décryptage des enjeux, comme pour la PAC.

La commission peut travailler une position carbone et prendre le temps de le faire et proposer des avancées lors des prochains CA. Il faudra établir des priorités dans les actions à conduire.

La problématique carbone c'est très important. Le décryptage permettrait de mettre tout le monde à niveau. Il faut donner à tout le monde les moyens de décrypter la problématique.

Le support power-point présenté le 13 septembre peut être diffusé.

Administrateurs qui souhaitent participer à la commission carbone :

- FDC 25
- Mission Haies AURA
- AAAT
- MBE
- APA31
- PNR de la Brenne
- FDC 22

- Afahc Occitanie (à confirmer)

Décisions du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration décide de réaliser un webinaire d'ici de la fin de l'année sur le décryptage de la problématique carbone – haie (power-point présenté le 13 septembre), intégrant les questions soulevées le 13 septembre et lors de ce CA.

Diffusion du power-point du 13 septembre aux participants du 13 septembre.

5) Réactivation de la commission Fonds pour l'Arbre

Lors de la réunion du Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre du 8 juillet 2022, il a été remonté une baisse de qualité technique dans les dossiers présentés par les candidats.

Suite à cette alerte, se pose la question de comment assurer une qualité des actions territoriales soutenues par le Fonds pour l'Arbre (amont / aval), un suivi et un contrôle. C'est à ce titre que la commission Fonds pour l'Arbre de l'Afac est sollicitée.

Alerte sur les échecs possible des plantations.

Désignation des membres de la commission Fonds pour l'Arbre :

Personnes impliquées dans le programme (gouvernance ou suivi du programme) :

Administrateurs Afac siégeant au CA du Fonds :

- Sylvie Monier
- Françoise Sire
- Yann Gouez
- Thierry Luisin

Administrateurs ayant participé aux jurys de sélection (non bénéficiaires des aides du Fonds) :

- Philippe Hirou
- Frédéric Coulon
- Stéphane Vassel
- Guy Le Hénaff

Autres administrateurs ayant participé au jury :

- Etienne Levavasseur
- Maxence Belle
- Corentin Lecouillard
- Etienne Berger

- Yves Gabory
- Françoise Gion
- David Rolland
- Nathalie Hewison

Salariés référents :

- Paule Pointereau
- Catherine Moret

Objectifs proposés de la commission :

- Améliorer les modalités d'évaluation des candidatures pour bien choisir les opérateurs et faire évoluer le travail et de suivi (vérification et amélioration de la **grille d'évaluation**, charte qualité des dossiers de candidatures attendus, processus d'évaluation pluri-annuel (suivi), retours pour faire progresser, composition et travail du jury, personnes ressources à mobiliser (...)) s'assurer de la **traçabilité** des fonds et des bons usages des fonds, équité des territoires – **travail d'amélioration continu**
- Définir un cahier des charges de qualité pour les plantations dans un contexte de durcissement des conditions climatiques – **travail de grande ampleur – un projet en soi au-delà de l'échelle de la commission (projet inter-régional – national) ?**

NB : Christine Dezert, en charge de l'animation du programme du Fonds pour l'Arbre est en arrêt maladie depuis mi-juillet et jusqu'à nouvel ordre. Un remplacement est prévu pour mi-octobre. Le démarrage et l'animation de cette commission sera donc lié à la capacité d'assurer la coordination générique du programme.

Décisions du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration décide d'envoyer un email d'invitation au CA à rejoindre la commission Fonds pour l'Arbre en veillant à l'équilibre des représentations avec les premières intentions évoquées en CA.

Questions diverses

1) Point d'information sur l'avancée du dossier l'ARUP

Nous avons eu les derniers retours du ministère de l'Intérieur sur des détails. Les statuts sont sur le point d'être validés. L'avocate travaille une nouvelle version. Il faudra les valider en AGE et redéposer notre dossier. L'étape suivante, passage du dossier au niveau du Conseil d'État avec un nouvel avis et des allers-retours.

- Nous avons eu un courrier du ministre de l'Écologie

- Nous avons eu un courrier du ministre de l'Intérieur pour donner suite au courrier du Fonds pour l'Arbre
- Nous espérons un courrier du ministre de l'Agriculture (demande faite lors du RDV CAB début septembre).

On peut espérer une validation du statut dans un an.

2) Point d'information sur le projet inter-Onvar

Le dossier inter-ONVAR a été retenu par le MASA. Le jury est très favorable à notre projet. Nous avons reçu la note A. Pas de révision budgétaire prévue. C'est une très bonne nouvelle. Le jury a trouvé le dossier d'une grande clarté sur la méthode, la mobilisation, les attendus. Il en ressort une approche multi-sectorielle, un dynamisme de la démarche.

Il est cependant attendu des compléments de **précisions sur 3 points** listés ci-dessous. Nous devons donc **travailler une V2** intégrant ces compléments à déposer **d'ici le 20 octobre**. Selon nous ces compléments semblent tout à fait intégrables dans ce délai.

Ce projet permettra de s'appuyer sur de nouveaux partenaires nationaux pour déployer le Label Haie. L'inter-Onvar permettra de financer en partie le nouveau poste de chargé de mission Label Haie.